

## Partie 4.2

# Eau médicamenteuse

## RENOIS DANS CETTE PARTIE :

Numéro/ Identifiant	Nom	Importance
Introduction	Politique d'utilisation des médicaments et des vaccins	–
<b>PROCÉDURE OPÉRATIONNELLE STANDARDISÉE</b>		
4.2	Eau médicamenteuse	Obligatoire
<b>REGISTRES</b>		
R-1	Registre de vérification	
R-4	Registre de surveillance	
R-B	Registre de formation	
R-P	Régime pharmacothérapeutique	Obligatoire
R-T	Registre des traitements	
R-X	Registre de calibration	
R-2	Registre d'incidents	
R-3	Demande d'action corrective Ordonnances du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique	Obligatoire, le cas échéant
R-U	Liste des contacts d'urgence	Fortement recommandé
<b>FICHE DE RENSEIGNEMENTS</b>		
F-4	Calibration du médicamenteur	–

## PARTIE 4.2

### EAU MÉDICAMENTEUSE



**CETTE PARTIE S'APPLIQUE SEULEMENT AUX SITES QUI SE SERVENT D'EAU MÉDICAMENTEUSE DEPUIS LA DERNIÈRE VALIDATION**

#### EXIGENCES

1. Tout médicament ou vaccin administré dans l'eau d'abreuvement doit être inscrit dans le Registre des traitements (R-T). Le Registre des traitements (R-T) doit comprendre :
  - a. La date du début du traitement.
  - b. La date de la fin du traitement.
  - c. Les numéros d'identification du porc, du parc, de la chambre.
  - d. Le nombre d'animaux traités.
  - e. Le poids des animaux traités.
  - f. Le nom du produit.
  - g. Le dosage (hautement recommandé).
  - h. La quantité administrée.
  - i. La période de retrait (jours).
  - j. La date d'expédition permise.
  - k. La présence d'un fragment d'aiguille.
  - l. Les initiales de la personne responsable.
2. Tout médicament ou vaccin administré dans l'eau d'abreuvement doit être inscrit dans le Régime pharmacothérapeutique (R-P). Ce registre doit comprendre :
  - a. Une liste de tous les médicaments et vaccins administrés par injection, par voie orale, par voie topique ou dans l'eau d'abreuvement au cours des 12 derniers mois.
  - b. Le nom des produits.
  - c. Le numéro d'identification d'une drogue (DIN), le numéro de l'ACIA pour les vaccins autogènes (à moins d'avoir une ordonnance).
  - d. Une indication si les ordonnances sont disponibles et à jour.
  - e. Le motif de l'usage du produit.
  - f. Le dosage.
  - g. La voie d'administration.
  - h. Les mises en garde et les avertissements.
  - i. Lieu d'entreposages.
  - j. La période de retrait du médicament (jours).
3. La POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) doit comprendre :
  - a. Le protocole.
  - b. Les mesures en cas de déviation (décrire ce qui doit être fait si un problème survient).
  - c. Les mesures de vérification.
4. La POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) doit être mise en œuvre adéquatement.

*Pour vous faciliter la tâche, un modèle de la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) et des registres mentionnés ci-dessus-vous sont proposés.*

## JUSTIFICATION

- a. Il est primordial de traiter les porcs ciblés avec le bon médicament, et ce, au bon dosage et au bon moment.
  - b. Le fait de suivre la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) aide à assurer que les porcs à destination des abattoirs satisfont aux périodes de retrait exigées.
  - c. Il est essentiel de suivre les directives du fabricant ou l'ordonnance d'un vétérinaire détenteur d'un droit de pratique lorsque de l'eau médicamenteuse est administrée.
  - d. Il est essentiel que la calibration du médicamenteur soit réalisée régulièrement par des employés bien formés pour s'assurer de la distribution du bon dosage de médicament.
  - e. Le fait de bien identifier les porcs traités aide à réduire le risque que les produits du porc contiennent des résidus de médicaments.
  - f. Le Régime pharmacothérapeutique (R-P) et le Registre des traitements (R-T) servent à démontrer que l'éleveur administre les médicaments et les vaccins selon le dosage approuvé et respecte la Politique d'utilisation des médicaments du programme PorcSALUBRITÉ à la ferme.
- 

## ORIENTATION

- a. Il est recommandé d'identifier les porcs selon le parc ou le groupe dans lequel ils se trouvent.
- b. Bien lire le mode d'emploi du fabricant du médicamenteur pour vous assurer qu'il est configuré adéquatement.
- c. La calibration des médicamenteurs devrait :
  - i. Se faire selon les directives du fabricant ou celles du vétérinaire détenteur d'un droit de pratique.
  - ii. Être documentée.
- d. Il y a une fiche de renseignements F-4 Calibration du médicamenteur dans la section portant sur les fiches de renseignements du manuel.
- e. Au besoin, utilisez un agent stabilisant ou une substance pouvant se lier au chlore pour vous assurer que les médicaments et les vaccins ne soient pas dénaturés par la solution mère ou l'eau.
- f. L'accumulation de matières organiques, d'agents pathogènes et le dépôt de minéraux peuvent contaminer les conduites d'eau. Il est recommandé que les conduites d'eau et les contenants (p. ex., les réservoirs) qui servent à mélanger la solution mère soient nettoyés avant d'administrer des vaccins ou d'autres médicaments dans l'eau pour assurer l'efficacité du traitement.
- g. L'identification des valves et des conduites d'eau à l'aide d'un codage de couleur durable et visible permet de s'assurer que seuls les porcs ciblés reçoivent le médicament.
- h. La solution devrait être mélangée continuellement pour éviter que des précipités se forment.
- i. Il est recommandé d'utiliser un compteur d'eau pour mesurer le volume d'eau utilisée.
- j. La consommation d'eau peut s'accroître de 15 % à 50 % lorsque la température du bâtiment dépasse la limite supérieure de la température idéale au confort des porcs.
- k. Le tableau 1 à la page suivante donne un aperçu de la consommation d'eau caractéristique selon le type de porc.

**Tableau 1 : La consommation d'eau des porcs**

Type	Fourchette de poids (kg)	Étendue du besoin d'eau (l/jour) <sup>1</sup>	Consommation moyenne d'eau (l/jour) <sup>2</sup>
Porcelets sevrés	7 à 22	1,0 à 3,2	2,0
Porcs d'engraissement	23 à 36	3,2 à 4,5	4,5
	36 à 70	4,5 à 7,3	4,5
	70 à 110	7,3 à 10	9
Verrats ou truies gestantes		13,6 à 17,2	15
Truies allaitantes <sup>3</sup>	–	18,1 à 22,7	20

<sup>1</sup> Basé sur l'environnement et la gestion des animaux.

<sup>2</sup> Consommation quotidienne caractéristique sur une période d'un an dans des conditions agricoles normales en Ontario.

<sup>3</sup> Comprend les porcelets sous la mère.

Source : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario (MAAARO), fiche de renseignements, 2015.

## QUESTIONS D'AUDIT

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q4.2.1	Est-ce que des médicaments administrés dans l'eau d'abreuvement sont utilisés à la ferme? (Si non, passez à la Partie 4.3)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.2.2	Vérifiez que les médicaments et les vaccins administrés par l'eau d'abreuvement sont inscrits au Registre des traitements (R-T).	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-T: Registre des traitements > R-P: Régime pharmacothérapeutique > Ordonnance du vétérinaire				
	Est-ce que les médicaments et les vaccins administrés par l'eau d'abreuvement sont inscrits au Registre des traitements (R-T)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4.2.3	Vérifiez que les médicaments et les vaccins administrés par l'eau d'abreuvement sont inscrits au Régime pharmacothérapeutique (R-P).	<b>Validations complète et partielle :</b> > R-T: Registre des traitements > R-P: Régime pharmacothérapeutique > Ordonnance du vétérinaire				
	Est-ce que les médicaments et les vaccins administrés par l'eau d'abreuvement sont inscrits au Régime pharmacothérapeutique (R-P)?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Numéro de la question	Questions d'audit et interprétation	Vérification				
		Conforme	Non-conformité mineure	Non-conformité majeure	Non-conformité critique	S.O.
Q4.2.4	<p>Vérifiez que la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) comprend tous les éléments exigés :</p> <p>a. Le protocole.</p> <p>b. Les mesures en cas de déviation décrivant ce qui doit être fait si un problème survient.</p> <p>c. Les mesures de vérification (à compléter chaque année).</p> <p>Tous les éléments exigés sont listés sur la POS 4.2 Eau médicamenteuse.</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <p>› POS 4.2: Eau médicamenteuse</p>				
	<p><b>Est-ce que la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) comprend les éléments suivants :</b></p>					
	a. Le protocole avec toutes les exigences du programme PorcSALUBRITÉ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	b. Les mesures en cas de déviation qui décrivent ce qui doit être fait lorsqu'un problème survient?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
c. Les mesures de vérification?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Q4.2.5	<p>Vérifiez que la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) est mise en œuvre adéquatement en :</p> <p>a. Comparant le Registre des traitements (R-T) avec les ordonnances au dossier.</p> <p>b. Comparant le Registre des traitements (R-T) avec le Régime pharmacothérapeutique (R-P).</p>	<p><b>Validations complète et partielle :</b></p> <p>› R-B: Registre de formation</p> <p>› R-P: Régime pharmacothérapeutique</p> <p>› R-T: Registre des traitements</p> <p>› R-1: Registre de vérification</p> <p>› R-2: Registre d'incidents</p> <p>› R-3: Demande d'action corrective</p> <p>› R-4: Registre de surveillance</p> <p>› Ordonnance du vétérinaire</p> <p>› Observations (validation complète seulement)</p> <p>› Entrevues</p>				
	<p><b>Est-ce que la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) a été mise en œuvre adéquatement?</b></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

S.O. = sans objet; POS = procédure opérationnelle standardisée



## EXEMPLES DE DEGRÉS DE CONFORMITÉ

### CONFORME

- › La POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) est complète et mise en œuvre adéquatement.
- › Tous les registres sont complets et à jour.

### NON-CONFORMITÉ MINEURE Échéancier : 60 jours

- › Certains éléments ne sont pas écrits ou manquent à la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) et aux registres.

### NON-CONFORMITÉ MAJEURE Échéancier : 30 jours

- › La POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) n'est pas disponible.
- › Les registres ne sont pas disponibles.
- › Il existe des preuves que certaines déviations n'ont pas été corrigées (p. ex., l'administration d'un traitement au mauvais groupe de porcs et aucune action corrective n'a été mise en œuvre.)
- › Certains éléments de la POS Eau médicamenteuse (POS 4.2) ne sont pas mis en œuvre (p. ex., est-ce que le médicamenteur a été calibré?).

### NON-CONFORMITÉ CRITIQUE Échéancier : 24 heures

- › L'abattoir a détecté des résidus de médicaments dans la viande sans avoir reçu de préavis du gestionnaire du site.
- › L'abattoir a avisé le coordonnateur provincial PorcSALUBRITÉ | PorcBIEN-ÊTRE de la présence de résidus de médicaments.